

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le trente du mois de janvier, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LAMBERT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 19

Date de convocation : 22 janvier 2015

Présents : Mmes et MM. Gérard LAMBERT, Sophie GUIBOURET, Aline CHARRETON, Georges MEJECASE, Jacques NOCENTI, Noëlle FREZET, Hervé VAUDAINE, Daniel DUPUIS, Christelle KOCALENIOS RAVEL, Carole PERNOUX, Delphine THOLANCE, Jessica ROSTAING, Christine NICOD, Christophe MOREL, Arnaud FERRAND.

Absents excusés : Jean ROUAT (pouvoir à Georges MEJECASE), Boris WILD (pouvoir à Gérard LAMBERT), Peggy ARNOULD (pouvoir à Sophie GUIBOURET), Martine THOMAS (pouvoir à Christophe MOREL).

Secrétaire de séance : Jacques NOCENTI.

Avant de débiter la séance, le Conseil Municipal accueille Emilie MONGREVILLE, nouvelle animatrice en milieu ouvert en remplacement de Jérémy. Le remplaçant de Mourad ne donne pas suite à son contrat, il sera donc nécessaire de pourvoir à un nouveau recrutement.

Est évoquée la présence de jeunes de 15 à 25 ans sur le Clos dont certains sont déscolarisés. Des dégradations ont été constatées sur le bâtiment du Clos et le Maire informe qu'une plainte a été déposée en gendarmerie en décembre.

Le projet de Centre-Village les inquiète car ils craignent ne plus avoir de lieux pour se retrouver. Il est proposé à l'animatrice de demander aux jeunes s'ils veulent que le projet leur soit présenté. Une rencontre pourrait ainsi être organisée avec les élus.

Accueil d'Arnaud FERRAND, nouveau conseiller municipal depuis le 1^{er} janvier 2015, suite à la démission de Stephen JUVENON.

Une minute de silence est observée en mémoire des victimes des attentats du 7 janvier.

Monsieur le Maire fait part du décès de William, compagnon de la fille d'Aline CHARRETON dans un dramatique accident de la route. Aline CHARRETON remercie toutes les personnes qui ont pris part à la peine de la famille.

Délibération n° 1-01-15 : Etudes de conception pour la restructuration-extension du groupe scolaire : Demandes de subventions

Suite à la délibération n° 1-11-14 du 28 novembre 2014 adoptant les études de conception pour le projet de restructuration-extension du groupe scolaire, il convient de solliciter des aides financières afin de financer ces études.

Ces études pourraient être éligible à la Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux (DETR) selon l'axe 7 « Ingénierie ».

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

Financier	Taux	Montant HT
Etat (DETR)	30 %	44 290,43 €
Autofinancement	70 %	103 344,34 €
TOTAL	100 %	147 634,77 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le plan de financement ci-dessus.

Sollicite tout organisme pouvant apporter une aide financière à ces études et notamment l'Etat pour l'octroi de la Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux (DETR).

Délibération n° 2-01-15 : Etude de pré-programmation et de programmation pour la création d'équipements sportifs sur la zone de l'Amballon : Adoption du projet et demandes de subventions

Le projet de revitalisation urbaine du Centre-Village va impacter les courts de tennis et les terrains de pétanque. Il est donc nécessaire de prévoir la création de nouveaux équipements à côté des stades de football sur le complexe sportif de l'Amballon.

Il est prévu la création d'un court de tennis, d'un boulodrome non couvert et d'un petit pôle vestiaires / club house.

Il convient également de solliciter des aides financières afin de financer ces études.

Ces études pourraient être éligible à la Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux (DETR) selon l'axe 7 « Ingénierie ».

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

Financier	Taux	Montant HT
Etat (DETR)	30 %	3 390,00 €
Autofinancement	70 %	7 910,00 €
TOTAL	100 %	11 300,00 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Adopte le lancement de l'étude pour la création d'équipements sportifs sur le complexe sportif de l'Amballon pour un montant de 11 300 € HT, comprenant :

- un court de tennis,
- un boulodrome non couvert,
- un petit pôle vestiaires / club house.

Approuve le plan de financement ci-dessus.

Sollicite tout organisme pouvant apporter une aide financière à cette étude et notamment l'Etat pour l'octroi de la Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux (DETR).

Délibération n° 3-01-15 : Antenne de téléphonie : mise à jour de la convention d'occupation du domaine public avec FPS TOWERS

Vu la convention d'occupation du domaine public du 18 décembre 2003 consenti à BOUYGUES TELECOM pour l'implantation d'infrastructures de télécommunication sur la parcelle communale cadastrée ZA 21,

Vu l'avenant n° 1 du 9 avril 2004 modifiant diverses dispositions de la convention,

Vu l'avenant n° 2 du 13 mars 2009 modifiant les conditions financières,

Vu l'avenant n° 3 du 22 novembre 2012 transférant la concession conclue avec BOUYGUES TELECOM au profit de la société France Pylônes Services,

Considérant que la convention ne répond plus aux contraintes sécuritaires applicables depuis le 01/01/2014 conformément à l'article L.33-1 du Code des Postes et des Communications Electroniques,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le projet de convention joint à la présente délibération.

Autorise le Maire à prendre toutes mesures découlant de cette décision et notamment signer ladite convention avec FPS TOWERS.

Délibération n° 4-01-15 : Convention avec ViennAgglo pour la dématérialisation des marchés publics

Selon le Code des Marchés Publics, les collectivités locales ont l'obligation de mettre en ligne sur une plateforme de dématérialisation les avis de publicité et les dossiers de consultation des entreprises pour les marchés supérieurs à 90 000 €. Elles doivent également être en mesure de recevoir les réponses des candidats par voie électronique.

Ainsi, les collectivités locales doivent se doter d'une plateforme de dématérialisation ou d'un profil d'acheteur pour permettre la mise en ligne des avis de publicité et des Dossiers de Consultation des Entreprises ainsi que pour réceptionner les réponses électroniques des candidats.

ViennAgglo a signé un marché avec la société MARCO pour la création d'une plateforme de dématérialisation. Dans un souci de mutualisation et de mise en commun des moyens, il a été proposé que ViennAgglo assure, pour les communes qui le souhaitent, la dématérialisation des marchés publics.

ViennAgglo propose donc une convention stipulant que la dématérialisation des marchés publics et l'assistance apportées par ViennAgglo font l'objet d'une facture forfaitaire de 1 700 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la nouvelle convention pour la dématérialisation des marchés publics avec la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

Autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

Délibération n° 5-01-15 : Formation du personnel communal : Convention cadre de participation financière avec le CNFPT

La législation dispose que lorsqu'une collectivité demande au CNFPT (Centre National de la Fonction publique Territoriale) des formations particulières, différentes de celles prévues par le programme de formation du centre, la participation financière qui s'ajoute à la cotisation est fixée par voie de convention.

L'objet de la convention proposée est de définir et préciser les modalités de participation financière de la collectivité à certaines formations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la nouvelle convention cadre de participation financière avec le CNFPT, Délégation régionale Rhône-Alpes Grenoble.

Autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

Délibération n° 6-01-15 : Contrat d'assurance des risques statutaires : mandat au Centre de Gestion pour négocier un nouveau contrat groupe

Le contrat d'assurance des risques statutaires arrive à échéance au 31 décembre 2015.

Le Maire expose l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents. Le Centre de Gestion de l'Isère peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Charge le Centre de Gestion de l'Isère de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer.

Précise que cette convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité.
- Agents non affiliés à la CNRACL : Accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Précise que cette convention devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à compter du 01/01/2016.
- Régime du contrat : capitalisation.

Délibération n° 7-01-15 : Entretien des voiries d'intérêt communautaire : renouvellement pour une durée d'un an de la convention avec ViennAgglo pour la mise à disposition d'une partie des services communaux

Lors du transfert de la compétence Voirie en 2004, il avait été décidé que la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois pouvait bénéficier d'une mise à disposition d'une partie des services de ses communes membres pour réaliser des missions d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Afin de régir les conditions techniques et financières de cette mise à disposition, une convention d'une durée de 5 ans a été établie avec ViennAgglo. La convention du 1^{er} janvier 2010 est arrivée à terme le 31 décembre 2014 et doit être renouvelée.

Toutefois, il est nécessaire aujourd'hui de réétudier précisément les conditions de mise à disposition appliquées depuis 2004 et de réaliser un bilan des missions exécutées par la commune au titre de la compétence voirie.

Ainsi, il est proposé de :

- renouveler à l'identique la convention au 1^{er} janvier 2015 pour une durée d'un an ; le coût des missions assurées par la commune pour 2015 correspondra au coût réel des missions au 1^{er} janvier 2014 ;
- Signer une nouvelle convention au 1^{er} janvier 2016, pour laquelle des réajustements pourront être opérés en fonction des résultats de l'étude réalisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **Délibère** :

Article 1 : Les conditions de mise à disposition partielle des services communaux pour des missions d'entretien des voiries d'intérêt communautaire sont définies par convention passée avec ViennAgglo.

Article 2 : La convention est conclue pour une durée d'un an et prendra effet au 1^{er} janvier 2015.

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à entreprendre toute formalité, accomplir toute démarche, signer ladite convention et plus généralement à faire le nécessaire.

Fin des tarifs réglementés de vente d'électricité :

A compter du 1^{er} janvier 2016, les collectivités ont l'obligation de mettre en concurrence les contrats d'alimentation des bâtiments publics d'une puissance supérieure à 36 kVA. Le SEDI propose de lancer une procédure de mise en concurrence pour un achat groupé d'électricité pour les seuls contrats supérieurs à 36 kVA. Parallèlement, ViennAgglo prévoit un accord avec l'UGAP et prévoit une mise en concurrence de tous les contrats, ce qui aurait l'avantage de ne pas multiplier les fournisseurs. Le Conseil décide d'attendre l'avancement du dossier avec ViennAgglo.

Remplacement de Stephen JUVENON dans les différentes commissions :

Suite à la démission de Stephen JUVENON, il convient de le remplacer dans les commissions auxquelles il siégeait.

Il est remplacé par Arnaud FERRAND au sein des commissions suivantes :

- Commission communale Urbanisme et Bâtiments communaux,
- commission communale Environnement / Espaces publics,
- Commission Transport et Déplacements de ViennAgglo comme délégué suppléant.

Commission Bâtiments communaux :

- une réunion sur l'accessibilité est prévue le 5 février à ViennAgglo. La réglementation impose de transmettre des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour chaque bâtiments non encore accessible avant le mois de septembre.
- Problème électrique ainsi que problème de porte dans le logement communal au-dessus de l'agence Postale.

Commission Urbanisme :

- Une demande d'autorisation pour construire 4 maisons chemin du Piémont a été enregistrée, or le POS l'autorise uniquement pour 9 maisons dans ce secteur : avis favorable pour permettre de ne construire que 4 maisons.
- Une demande d'autorisation pour construire 2 maisons chemin des Meuniers a été reçue.

Commission Vie associative / communication :

Le point presse du festival d'humour aura lieu à la petite salle le 5 mars à 18h30. La soirée aura lieu le mardi 24 mars à 20h30 la salle polyvalente avec Yohann METAY. Des places sont en vente à la Mairie, à l'Agence Postale et dans certains commerces de Moidieu.

Commission scolaire :

- Une cérémonie très émouvante en l'hommage des victimes des attentats a eu lieu à l'école.
- Temps d'Activités Périscolaires : la DDEN a cité notre commune en exemple au niveau de l'organisation et du taux de participation. Un bilan sera fait avec l'Association des Parents d'Elèves.

Syndicat de Rivières des 4 Vallées :

La signature du nouveau contrat de rivières pour la période 2015-2021 est imminente. Il permettra de mettre en œuvre des actions et des financements. 2 fiches sont retenues pour notre commune : secteur du Fonteneau (Rivière de l'Amballon) et secteur du Clos / centre-village (Rivière de la Vesonne).

Viennagglo :

- Mutualisation des services : la réglementation oblige les Communautés d'Agglomération de prévoir un plan de mutualisation des services. Une rencontre est prévue avec chaque commune et un programme de propositions sera débattu au printemps.
- Préparation du budget : Malgré des dotations en baisse, il n'est pas prévu de hausse de participation des communes ni des taxes hormis la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui augmentera de 3,5 %.

Centre-Village :

- Une soixantaine de personnes était présente lors de la réunion publique de présentation du 29 janvier.
- Une présentation du projet de restructuration-extension du groupe scolaire a été faite aux utilisateurs (enseignants, personnel communal, parents d'élèves).
- La commission Vie Associative travaillera sur les types d'activités qui pourront avoir lieu dans la salle d'activités douces.
- Une rencontre a eu lieu avec les services de ViennAgglo sur les différents financements possibles (Conseil général, Dotations d'Etat, Rhône PLURIEL...).
- Une consultation des promoteurs immobiliers est prévue courant mars.

Divers :

- Le recensement de la population est en cours et durera jusqu'au 15 février.
- Conférence Territoriale du conseil général : les dates limites de dépôt des demandes de subvention sont le 15 mai et le 15 septembre Il faudra se positionner sur celle du 15 septembre. La dernière réunion a été l'occasion de remercier les conseillers généraux qui ne se représentaient pas : Christian NUCCI, Daniel RIGAUD et Jacques THOIZET.
- Les prochaines élections départementales auront lieu les dimanches 22 et 29 mars 2015. Il y a besoin d'environ 16 personnes pour tenir les bureaux de vote.
- Les candidats Martine FAÏTA et Levon SAKOUNTS organiseront une réunion publique le 26 février à 18h30 à la salle polyvalente de Moidieu-Détourbe.
- Zone d'activités du Bailly : désistement de Gilles ROLAND qui prévoyait d'acquérir une parcelle. Les personnes sur liste d'attente seront contactées.

Signatures :